

# Bicyc'lettre

journal de l'association nantaise "Place au vélo" > décembre 2009 > n°77



Bd des Belges



Pont de la Moutonnerie

## Un plan vélo à la hauteur de Copenhague ?

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 11 décembre. Sauf nouveau report, le plan vélo devrait y être voté. Place Au Vélo a été consulté cet été et nous avons donné à plusieurs reprises notre vision d'un projet plus ambitieux et nécessaire. Nous regrettons de ne pas savoir quelle évolution Nantes Métropole entend donner à son nouveau souffle pour le plan vélo et nous espérons que ce programme apportera une sécurité accrue pour les cyclistes avec des aménagements réels dans les axes prioritaires. Sa confirmation aura lieu à quelques jours de la conférence de Copenhague sur le climat : c'est une occasion à ne pas rater pour rendre concret l'engagement de la communauté urbaine dans des déplacements plus propres et une ville plus durable.

Une fois les grandes lignes tracées, c'est à la mise en œuvre de ce plan qu'il faudra très rapidement s'atteler, en faisant changer les habitudes de tous les usagers, ainsi que celles des élus et des techniciens pour que le vélo entre enfin dans les mœurs.

Place au vélo, via ses actions de terrain, cherche déjà à faire prendre conscience à tous de l'intérêt d'utiliser la bicyclette au quotidien. C'est pour aller dans ce sens que nous nous sommes aussi portés candidats à Nantes dans différents conseils de quartier et à l'échelle de l'agglomération au conseil de développement : le vélo ne doit plus être le parent pauvre des aménagements de voirie. Nous attendons avec impatience de travailler avec le Monsieur Vélo que Nantes Métropole devrait bientôt nommer...

Pierre Descamps

- 2 → Revue de presse
- 3 → Du code de la route au code de la rue
- 4 → Actions PAV
- 6 → Tout pour le changement
- 7 → Les plassovélistes écrivent
- 8 → Sorties PAV Agenda

N'hésitez pas à nous envoyer des photos de vos vélos avec ou sans vous! Nous aimerions illustrer notre BL avec ces photos. Merci!

Pas de réunion bimestrielle des adhérents

**Mais retenez déjà la date du samedi 23 janvier 2010 pour l'assemblée générale annuelle.**



**Toulouse : Pour une coulée verte de la Garonne**

L'association Vélo a écrit avec 3 autres associations au Grand Toulouse pour demander des voies vertes sur les deux rives de la Garonne de Toulouse à Blagnac. Elles demandent une piste piétons vélos sur la rive gauche, une passerelle sur le Touch, l'amélioration des digues avec éclairage rive droite, de meilleures liaisons sur le vieux pont de Blagnac et enfin une passerelle sur la Garonne. Une balade est organisée en septembre par les quatre associations, pour découvrir cette coulée.  
*Journal du cycliste urbain, n° 104, automne 2009*

**La Rochelle : Vélo gratuit et gravé pour les élèves ingénieurs.**

L'EIGSI (École d'Ingénieurs en Génie des Systèmes Industriels) a acquis 130 vélos qu'elle proposera de laisser gratuitement aux élèves de première année le temps de leurs études c'est-à-dire 5 ans. Le vélo proposé est un vélo urbain mixte avec un étrier. En contre partie les élèves doivent signer une charte d'éco-mobilité responsable et participer à deux journées de promotion de l'éco-mobilité.  
*Vive le Vélo, n° 38, sept 2009*

**Bordeaux : Vélo-Cité dans le journal Sud-Ouest**

L'association Vélo-Cité a sa rubrique hebdomadaire dans le quotidien régional. Cette rubrique portera sur la lutte contre le vol, le transport des courses, la conduite quotidienne, etc... Vélo-Cité espère ainsi toucher un grand nombre d'utilisateurs, néophytes ou non, et les informer sur des aménagements méconnus et les comportements conseillés à vélos.  
*Vélo-Cité, n° 99, juin 2009*

**Chambéry : Première zone de rencontre à Albertville**

La zone de rencontre apparaît dans le code en juillet 2008 et est définie par une vitesse limitée à 20 km/h et l'absence d'espace spécifique dédiée à chaque mode avec priorité aux piétons. L'avantage pour les cyclistes outre la sécurité est la mise en double-sens cyclables. La zone d'Albertville est d'autant plus remarquable qu'elle concerne une route départementale.  
*La Bicyclette, n° 49, sept 2009*

**Rouen : Des parkings vélos sécurisés**

Il y en a désormais cinq, gratuits et accessibles 24h/24 avec la carte Astuce de la TCAR. Cette dernière autorise les vélos dans les TEOR et les « bus accessibles sans marche » mais seulement avant 7 h et après 19h en semaine.  
*Infos-vélo, n° 42, sept 2009*

**Angers : Implantation de quinze démarrages anticipés vélo**

C'est une véritable innovation ces quinze démarrages anticipés sur les carrefours déjà équipés de démarrage anticipés bus. Auparavant les bus s'énervaient derrière les vélos qui se trouvaient en position pour le moins inconfortable. Un autre carrefour permet un démarrage en toute sécurité avant les voitures qui tournent à droite.  
*La bicyclette, n° 47, sept 2009*

**Lille : Les États Généraux du Vélo**

La communauté urbaine organise les 15 et 16 octobre les États Généraux du vélo avec un objectif ambitieux passer de 2% en 2006 à 10% en 2020. Pour cela LMCU a déjà alloué 1 million d'euros en 2009 et annoncé 5 millions pour 2010, elle a aussi prévu la refonte du PDU en y intégrant une vieille revendication de l'ADAV, la fusion des schémas directeurs cyclables utilitaires et loisirs. L'ADAV compte bien profiter de ces États pour mettre en avant son « système vélo » reposant sur trois éléments indissociables : les aménagements, les services et la communication.  
*Heurovélo, n° 61, sept 2009*

**Saint Nazaire : Un emploi pour Place au Vélo ?**

L'association y pense sérieusement dans le cadre des emplois tremplin de la région car le travail ne manque pas comme le prêt de vélos aux étudiants et les nombreuses autres activités à développer. Pour l'instant l'association a un groupe de travail pour élaborer un dossier sur le sujet.  
*Véloce, n° 13, sep 2009*

**Valence : Enfin un local pour REVV**

Après bien des péripéties « la maison du vélo » se concrétise. La ville de Valence vient d'attribuer le 3 juin dernier un vaste local non loin du centre. Idéal pour organiser une grande soirée festive le 9 octobre à l'occasion des 20 ans de l'association.  
*REVV...eries, sept 2009*

**Toutes les revues sont consultables au local**

**Bernard**

**Un trophée à Place au Vélo**

Organisés par le Comité de Promotion du Vélo, qui rassemble tous les acteurs du vélo en France (collectivités territoriales, associations d'utilisateurs, fédérations sportives, constructeurs de cycles, distributeurs), les trophées visent à récompenser des actions en faveur de l'usage du vélo dans trois de ses composantes : pratique, utilitaire, de loisir et tourisme. La remise des prix du concours s'est déroulée le 9 octobre 2009 en clôture du Congrès du Club des villes et territoires cyclables à La Rochelle. L'association Place au vélo de Nantes a reçu un trophée pour ses actions de sensibilisation en direction du grand public, « Le vélo c'est la santé », réalisées en partenariat avec des organismes de santé, et du sport : la

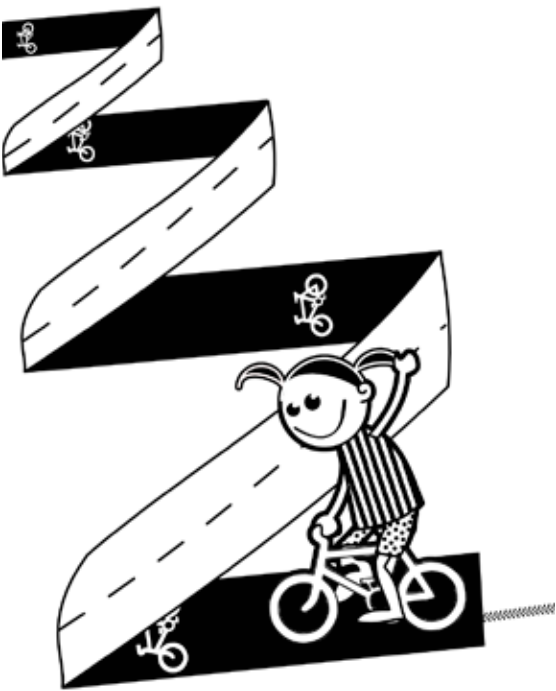
Fédération Française de Cardiologie et les clubs Coeur et Santé, le CHU de Nantes, pôle de médecine physique et de réadaptation, l'Office des retraités et personnes âgées de Nantes (ORPAN), l'association Mélanome ouest, l'école d'ostéopathie Idhéo de Nantes, l'association des Insuffisants respi-

ratoires de Loire Atlantique (AIR 44), la mission santé publique de la mairie de Nantes, la direction départementale jeunesse et sports et le groupement régional santé publique



# Amendes amères

Dans le film documentaire intitulé « Place au vélo » qui a été diffusé sur France 5 dans le courant du mois d'octobre, Isabelle Doumenc s'intéresse au retour du vélo dans la ville en révélant la manière dont les cyclistes à Paris, Blagnac ou La Rochelle cherchent leur place dans cet environnement encore hostile. Et dans notre agglomération comment se vit la cohabitation, à quelles conditions les comportements peuvent-ils évoluer ? Nous attendons vos réactions à la lecture de ce qui suit et vos suggestions pour réussir à changer la Ville. Sans vélos elle ne connaîtra jamais une circulation apaisée.



## Témoignages

5 mars 2008: roulant sur le couloir cycliste longeant Waldeck Rousseau, je tombe sur un automobiliste stationné sur la piste cyclable pour téléphoner. Mon coup de sonnette ne l'émeut pas. 15 mètres plus loin, je suis arrêté par le feu rouge du pont de la Motte Rouge (remplacé aujourd'hui par un rond point). Ces feux ne comportant pas de sas pour les cycles, je m'arrête donc devant les voitures, au delà de la ligne des feux. Arrive alors un motard de la police qui me fait signe de reculer derrière la ligne des feux. Je tente de lui faire comprendre que c'est attentatoire à ma sécurité et je lui montre l'automobiliste toujours stationné 15 mètres plus loin sur le couloir vélos. Le feu passe au vert je peux tourner à gauche tranquillement et poursuis ma route. Le motard me rejoint 50 mètres plus loin, de l'autre côté du pont. « Vos papiers ! Vous devez vous arrêter derrière la ligne des feux ! ». Je lui réponds qu'à un tel carrefour il en va de ma sécurité de marquer l'arrêt devant la ligne des feux et que je suis surpris qu'il ait fait le choix de venir me poursuivre. J'assume mon choix et affirme que je continuerai à faire ainsi et accuse le fonctionnaire de police de ne pas faire son travail en ne verbalisant pas les autos stationnées sur les voies réservées aux vélos. Il me menace de me sanctionner pour « outrage à policier ». J'en reste là et il me verbalise de 90 € !... J'écris aussitôt à l'Officier du Ministère public pour demander l'annulation de cette amende inique. J'annonce mon intention de porter plainte contre le policier pour mise en danger des cyclistes par refus de faire appliquer la loi. Un an plus tard je reçois une convocation au Tribunal de police. Dans le rapport du motard, mon arrêt devant la ligne des feux est transformé en « non respect de l'arrêt au feu rouge » et je suis décrit comme « très excité et vociférant contre le policier ». J'explique au tribunal que ce rapport est un tissu de contrevérités. Jugement mis en délibéré. Quand je le reçois 15 jours plus

tard, je dois payer 97 €, et je perds 4 points de permis !

Quand je veux faire appel de ce jugement, j'apprends qu'il est trop tard. Le délai ultra-court n'était pas notifié, mais sans doute aurais-je dû le connaître. J'écris au procureur de la République pour porter plainte contre le policier (faux témoignages et mise en danger) mais il refuse de retenir ma plainte. Je réécris : nouveau refus toujours non argumenté. 3ème lettre au procureur : pas encore de réponse. 4ème lettre : il me rend mes 4 points de permis, mais j'attends toujours pour ma plainte.

Bref: une petite histoire qui illustre à mes yeux « les consignes inéquitables dans le traitement des usagers de la route », l'abus de pouvoir de certains fonctionnaires, la qualité de ce « tribunal de police » qui, dans mon cas, m'a paru tenir de la parodie de justice, les dérives de plus en plus alarmantes d'un parquet.

Jacques

Après 40 ans de pratique du vélo urbain et de considération systématique des feux rouges comme de simples pertes de priorité, je viens d'avoir une amende de 90€ pour non arrêt à un feu rouge. J'espère que la prochaine me laissera encore 40 ans avant de sévir ! Petite remarque : Le motard de la police municipale m'a demandé mon permis de conduire que j'ai affirmé ne pas avoir. Il s'est alors contenté de ma carte d'identité mais a coché oui à la case retrait de points du permis de conduire.

Comment ne pas s'étonner que les policiers municipaux ne sachent pas encore qu'il est illégal de retirer des points aux cyclistes ?

« Il ne peut y avoir retrait de points que pour les infractions commises au moyen de véhicules pour la conduite desquels un permis de conduire est exigé. » (cf. site de la FUBicy, <http://www.fubicy.org/spip.php?article94>) C'est ainsi qu'une infraction au code de la route commise à bicyclette, avec une voiture

ou au volant d'un tracteur agricole ne donne pas lieu à retrait de points mais reste passible d'une sanction pénale.

Pourquoi ne pas demander des consignes d'indulgence pour les cyclistes au vu du faible risque qu'ils occasionnent et surtout au vu de la relative impunité des autos et deux roues motorisés pour excès de vitesse, non respect des distances de dépassement, arrêt dans les sas vélos et stationnement sur bandes cyclables !

Bernard

« À vélo, elle n'a pas marqué l'arrêt à un stop ». Pour cette raison, une adolescente habitant Chemillé (49) a été sanctionnée d'une amende de 90 €. Pas du goût de son père. Qui reconnaît l'infraction mais estime que « la sanction prime sur la prévention ». Il a adressé un courrier au maire de sa commune, aux gendarmes, au préfet, aux responsables de la sécurité routière pour le faire savoir. Ouest France du 11 novembre 2009

## Une minute de poésie sur un air de rap

En réponse à une demande de Sun Radio pour diffusion à venir.

*« A ceux qu'ont du mollet autant que du cerveau on conseille c'est sûr de bouger à vélo à Nantes point de montagnes, de glace, de gelée, le temps est idéal pour toujours pédaler Un brin de pluie n'a jamais tué personne et quand le soleil luit, le cycliste rayonne tranquillement assis il mène sa bicyclette il se rit des bouchons, quand il veut il s'arrête il salut ses copains, il entend les oiseaux il profite de la vie parc'qu'il est à vélo. Pour un environnement écolo et serein, rejoignez l'association Place au Vélo et ses cyclistes urbains ! »*

# Fête du Vélo 10 ans en 2010

En 2010, l'association Place au Vélo souhaite renouveler la formule de 2009, très bien reçue par les différents participants. Ainsi l'édition 2010 fera la promotion du vélo auprès de trois principaux publics : les salariés, les collégiens-lycéens et les familles.

## 1 • Le défi- vélo : toute la semaine

Pour sa première édition, le défi-vélo organisé par Nantes Métropole le vendredi 5 juin a permis de sensibiliser 1 300 salariés à l'utilisation du vélo pour les trajets professionnels. Nous attendons la confirmation de Nantes Métropole pour renouveler le défi-vélo la première semaine de juin 2010. Ainsi, les salariés des entreprises et collectivités de l'agglomération seront invités à organiser des animations – vélo : vélobus, démonstrations de vélos électriques, pique – nique vélo...

## 2 • La Véloparade : le mercredi 2 juin

Une action pour convaincre les plus jeunes et leurs parents d'opter pour le vélo comme moyen de transport. La Véloparade sera une balade urbaine festive dans le centre-ville de Nantes : musique, vélos et remorques décorés. Cette balade carnavalesque aura lieu l'après-midi, un goûter sera organisé à la fin de la Véloparade pour sensibiliser les participants à la nutrition. Nous souhaitons inviter les collégiens avec qui Place au Vélo travaille autour de la thématique vélo à se joindre à la fête.

## 3 • le parcours sécurisé : dimanche 6 juin

Le dimanche reste la principale journée de l'événement. Cette année, nous proposons un parcours inédit : surprise....

Nous souhaitons développer des pôles d'animation thématiques : un pôle « vélo & santé » pour sensibiliser les participants aux bienfaits du vélo sur notre organisme, un pôle « le vélo accessible à tous » pour présenter les différentes formes du vélo s'adaptant à chaque public, un pôle plus utopique, pour imaginer l'avenir du vélo... Les idées ne manquent pas. Depuis 2008, Place au Vélo a développé la thématique santé durant l'événement en créant différents partenariats. En 2010, nous souhaitons inviter de nouveaux partenaires à rejoindre l'événement et axer l'action autour de deux thématiques : les bienfaits du vélo sur le cœur et la prévention contre les risques solaires.

**Une Fête du Vélo riche en nouveauté ! Comme tous les ans, l'événement demande la participation de bénévoles pour proposer une fête réussie : vous pouvez être commissaire « volant », être présent sur un stand de Place au Vélo, encadrer la véloparade... N'hésitez pas à réserver d'ores et déjà les dates et à vous inscrire pour y participer !**



# Actions de PAV

## PAV en vedette sur tous les media

**Samedi 10 octobre** : le journal de France 3 s'est ouvert sur la présentation d'une action qui a rassemblé près de 70 cyclistes, au départ du Pont de la Rotonde. Il s'agissait de matérialiser une piste cyclable au pied du pont de la Rotonde, jusqu'au palais des Congrès en empruntant le boulevard Bonduelle. 520 m ont ainsi été tracés à la peinture. Les nombreux cyclistes qui empruntent cette voie ne cachaient pas leur satisfaction ; dommage que la pluie efface déjà la bande tracée ; tout le monde attend la réalisation officielle par Nantes Métropole...

**Mercredi 28 octobre** : Olivier était l'invité de France 3 au journal de 19 h pour commenter le dossier consacré aux difficultés du vélo à se faire une place en ville : 2% des déplacements. Pourquoi seulement 7% des propriétaires de vélo l'utilisent-ils au quotidien ? : Manque d'habitude et/ou aménagements non sécurisés.

**Le dimanche 1er novembre** au journal de 13 h sur TF1 diffusion du reportage réalisé le 26 octobre sur la vélo école adulte animée par Loïc. Victime de son succès la liste d'attente est de 30 personnes. On ne peut avec un seul bénévole actif actuellement ( Michaël ) assurer la prise en charge que pour 25 élèves par an. Nous lançons à nouveau un appel à d'autres bénévoles : téléphonez à Loïc.

## Contrôles techniques et marquages

**Les Sorinières le 19 octobre** : Ce fut l'occasion d'échanger avec la police municipale, présente pour sensibiliser de façon ludique à l'alcoolémie, notamment au sujet du marquage, qu'ils ne connaissaient pas. Jean-Claude, Thierry et Henri adhérent local étaient présents pour animer cette matinée.

Loïc

**Indre le 25 octobre** : Monique Richard, élue en charge du développement durable, présente une bonne partie de la matinée, a montré l'exemple en faisant marquer son vélo. Nous avons par ailleurs vérifié une quinzaine et marqué 8. Les 2 tricycles couchés de Jean-Claude et Thierry ainsi que le biporteur de l'association ont beaucoup intéressé les passants.

Dominique



## Les projets vont bon train dans les collèges

Pour l'année scolaire 2009-2010, le Conseil général de Loire-Atlantique alloue une subvention de 14 000 euros pour intervenir en direction de 70 classes de 6ème des collèges de l'agglomération. Nos interventions ont pour objectifs de sensibiliser les jeunes sur la sécurité des vélos et l'accès vers les collèges, de susciter une pratique citoyenne du respect du code de la route, développer, encourager et améliorer l'usage du vélo au quotidien.

Depuis la rentrée nous sommes intervenus :

- Au collège René Bernier à Saint-Sébastien-sur-Loire. 3 journées complètes pour 6 classes de 6ème, avec au menu : un diaporama en salle pour échanger sur les accessoires obligatoires pour être vu et la place du cycliste en ville, un atelier technique pour apprendre à changer ses vitesses et régler un dérailleur, ainsi qu'une sortie à vélo dans la rue : c'est là l'occasion de s'essayer individuellement à l'insertion dans un giratoire (près du boulevard des Pas Enchantés) et au tourne-à-gauche.
- Au collège La Coutancière à La Chapelle-sur-Erdre. 2 journées et demi pour 5 classes de 6ème. Chaque année, la Mairie nous met à disposition une mallette pour élaborer un parcours avec les différents panneaux de signalisation, des feux tricolores... avant une sortie en situation réelle sur un itinéraire de 7 km.
- Au collège Le Grand Beauregard à La Chapelle-sur-Erdre : c'était le 6 novembre pour 6 classes de 6ème. La plupart des enseignants ont été agréablement surpris par la réactivité et le degré d'intérêt des jeunes. Un parcours à vélo dans la cour du collège et le commentaire d'un diaporama sur le comportement du cycliste dans la rue et le code de la route sont programmés les 15 et 19 mars 2010.

Nous interviendrons prochainement auprès des classes de 6ème des collèges Ernest Renan (Saint-Herblain) et Les Sables d'Or (Thouaré).

Dominique

## La 15<sup>ème</sup> bourse aux vélos a fait des heureux !

Le samedi 26 septembre au Pont Morand, sur les 248 vélos déposés, 212 ont été vendus à un prix moyen de 65 euros. Atao associé à cette opération a vendu de son côté une quarantaine de vélos. Le prochain rendez-vous, le 16ème, est fixé au printemps prochain le samedi 27 mars 2010.

La véloparade qui a suivi cette journée a rassemblé une quarantaine de participants pilotant leurs vélos décorés, couchés, transformés en brouette ou voilier. Ils ont sillonné les rues de Nantes attirant la curiosité des passants.

## Live Bicycle

Le 23 septembre, Place au Vélo investissait le Cinématographe, qui est aux multiplexes ce que le vélo est à la voiture : petit et convivial. Avec l'aide de la ville de Nantes, la place Tirant Lo Blanc avait été transformée pour l'occasion en parking à vélo. Ce soir-là, une centaine de spectateurs ont découvert un documentaire italien sur la mémorable "critical-mass" de mai 2006 à Rome. Voir des cyclistes venus du monde entier investir le périphérique romain était un joli spectacle. Live Bicycle, avec son côté "quizz pub-chanson-cinéma", offre en plus quelques perles comme le Super-Bicycle-Repairman des Monty Python, une comparaison cheval-vélo dans un spaghetti-western avec Terence Hill, Queen chantant Bicycle Race sur scène, et bien des extraits de films, de Truffaut à Comencini... Ce film, qui aborde la plupart de nos problématiques (actions citoyennes, déplacements urbains, intermodalité, véloparade, bricovélo...), était un excellent tremplin pour le débat passionné qui suivit, animé par Thierry. Une fois de plus, la carence et les incohérences en matière d'équipements cyclables sur l'agglomération furent pointées du doigt.

Michel

## Toujours plus de vélos !

Comptage des vélos lors de la semaine de la mobilité. Depuis douze ans, Place au Vélo compte les vélos les 15 et 22 septembre en heure creuse et en heure chargée sur 5 sites : le cours des 50 Otages, le pont Audibert, le quai de la Fosse, le carrefour Michelet et le cours Kennedy devant le château. Cette année, le temps de septembre est resté idéal pour le vélo, sauf le premier jour de comptages où le ciel était menaçant puis pluvieux les deux jours suivants : 5% de plus qu'en 2008 où le temps était excellent. Les bénévoles du centre-ville ont compté 9% de Bicloo, comme en 2008 et plus de vélos que de deux-roues motorisés..

LES  
ACTIONS  
DE PAV

## Cyclistes brillez, camions vélos bus cohabitons !

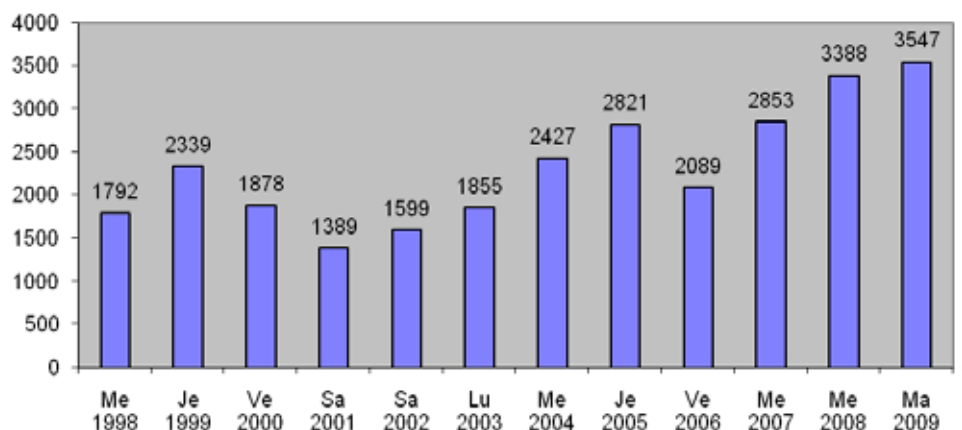
Quelques chiffres pour illustrer le succès de cette nouvelle édition. Les 20 et 21 octobre : près de 150 vélos vérifiés, avec l'aide d'ATAO, 17 nouvelles adhésions et 17 marquages. Merci à Bertrand pour les cours pratiques sur l'éclairage des vélos et à tous les bénévoles présents.

Avec les moniteurs de l'AFTIFIM (Association de formation dans le Transport - Institut de Formation Technique d'Implantation et de Manutention basée à Sainte-Luce-sur-Loire) présents sur le site avec un poids lourd, certains cyclistes volontaires ont pu se hisser à la place du chauffeur et expérimenter ainsi la réalité des angles morts existant autour du véhicule (juste devant, sous les rétroviseurs, juste derrière).

Le terrible accident survenu à la porte de la Beaujoire vendredi 20 novembre vient nous rappeler le danger de mort qu'ils représentent. Une jeune cycliste de 26 ans est décédée, happée par la roue du camion qui tournait à droite pour entrer sur le périphérique, alors qu'elle qui poursuivait son trajet en direction de Carquefou.

Cela doit inciter chaque cycliste à redoubler de vigilance, à se placer suffisamment à l'avant de la cabine ou rester loin derrière le camion, essayer de croiser le regard du chauffeur dans le rétroviseur, si vous pouvez le voir, il peut vous voir aussi. Il conviendrait aussi de développer de vrais sas vélo et innover sur les feux qui permettent aux cyclistes de démarrer avant les autres automobilistes comme celui de l'angle du bd des Martyrs Nantais et du bd Gustave Roch.

Comptage total sur les 12 années



# Place au Vélo dans les Comités de quartier nantais

LES  
ACTIONS  
DE PAV

La ville de Nantes a mis en place des Comités de Quartier dans chacun de ses onze quartiers. Ceux-ci sont composés d'environ 45 personnes : 15 représentants d'associations, 15 habitants volontaires et 15 citoyens tirés au sort sur la liste électorale acceptant de participer à cette instance de démocratie locale. Le Conseil est présidé par l' élu référent du quartier.

Ces conseils auront à produire des avis et préconisations concernant les projets urbains et sociaux de leurs quartiers. Ils enrichiront le diagnostic du quartier grâce à leur expérience et leur connaissance du quartier.

Le 7 novembre, ces conseils ont été composés pour deux ans. Place au Vélo était une des deux associations proposant un représentant dans tous les quartiers. Au final, l'association a été retenue dans 5 sur 11 :

**Hauts-Pavés – St Félix** : Pierre Descamps ;  
**Nantes Nord** : Thierry Furet ; **Chantenay – Bellevue – Ste Anne** : Marc Peroy ; **Nantes Erdre** : Daniel Daoulas ; **Doulon – Bottière** : Marie Bouilland. D'autres adhérents de Place au Vélo ont été retenus comme citoyens volontaires.

Dans la plupart des communes sont également mis en place l'équivalent des conseils nantais ainsi le CCQ à St Herblain et les commissions municipales « circulations douces » auxquelles participent Place au vélo avec Pascal Plessis sur Ste Luce et Daniel Daoulas sur Carquefou.

Afin de donner une unité à la présence de l'association dans ces instances de démocratie locale, une plateforme des revendications à mettre en avant par les adhérents va être proposée. Elle sera présente sur le site de Place au Vélo.

## PAV à la mairie des Sorinières Lundi 19 octobre

Place au Vélo, représentée par Thierry Gauchet et des adhérents des Sorinières ont rencontré Mme Pogu adjointe à la voirie. Ils ont présenté à l'aide de photos les difficultés rencontrées lors des déplacements à vélo sur certains endroits de la commune avec les améliorations souhaitées pour rendre la circulation des cyclistes plus sécurisée. Une demande d'aménagement a été également formulée pour limiter la vitesse excessive des voitures rue de la Sanglerie. Nous avons aussi formulé le souhait que Place au Vélo soit associée aux futurs aménagements concernant les déplacements vélo. Nous avons été bien écoutés, Mme Pogu doit maintenant transmettre nos suggestions à l'équipe municipale.



## PAV au Conseil de développement

**À la suite de l'évaluation du PDU 2000-2010, le Conseil de développement entame l'élaboration de ses propositions pour le futur plan de déplacement urbain 2010-2020.**

Dans sa contribution « Une ambition vélo » qu'il a déjà fait parvenir au Conseil, (consultable en ligne <http://www.nantes-citoyennete.com>), Olivier Flamand met en avant la nécessité d'un réseau cyclable très sécurisant pour convaincre les habitants de changer leurs habitudes et espérer passer pour les déplacements à vélo des 2% déclarés aujourd'hui à un nombre à deux chiffres.

Lors de la réunion du Conseil le 18 novembre dernier, consacrée à la mise en œuvre de cette nouvelle étape, André-Hubert Ménard a rappelé le cadre législatif et réglementaire du PDU :

La loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982 qui définit « les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement dans le Périmètre de Transports urbains (PTU) pour permettre « une utilisation plus rationnelle de la voiture et assurer la bonne insertion des piétons, des véhicules à deux roues et des transports en commun »

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) du 30 décembre 1996 complète la LOTI et rend obligatoire l'élaboration d'un PDU pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Elle a comme objectif « un usage coordonné de tous les modes de déplacements, notamment par une affectation appropriée de la voirie, la diminution du trafic automobile, le développement des transports collectifs et des moyens de déplacement économes et les moins polluants notamment l'usage de la bicyclette et la marche à pied ; ». art.14.

« A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. Ces itinéraires doivent tenir compte des orientations du PDU, lorsqu'il existe » (art.20)

La loi du 12 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) place comme objectif premier « la sécurité de tous les déplacements notamment en définissant un partage modal équilibré de la voirie pour chacune des différentes catégories d'usagers et en mettant en place un observatoire des accidents impliquant au moins un piéton ou un cycliste.» (art.96)

Enfin la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire LOADDT du 25 juin 1999 évoque l'intégration de la mise en place d'un schéma directeur vélo dans les chartes d'agglomération. (art.25 et 26) Dans la perspective de ce nouveau PDU, nous vous invitons à partager votre vision de la place du vélo dans les 10 ans à venir sur l'agglomération en communiquant vos espoirs, suggestions et souhaits à l'association : [nantes@fubicy.org](mailto:nantes@fubicy.org)

## Automne en vélo et hiver... en vélo

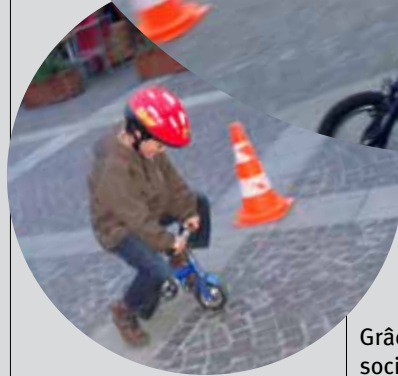
Quel plaisir de croiser autant de cyclistes urbains qu'en ces mois de septembre et octobre. Conscience pour l'environnement et la santé ? La crise ? Les aménagements cyclables certes insuffisants mais qui ont néanmoins le mérite d'exister ? Le travail de PAV ? Peu importe, c'est le résultat qui compte ! Et cela change bien l'attitude des automobilistes qui sont tout de suite plus conscients de l'existence des vélos. Chers cyclistes urbains, continuez ! On peut aussi prendre le vélo de décembre à mars. Certes il faut s'équiper pour être vu, pour rouler sous la pluie, pour s'adapter à la température. Il existe maintes solutions pour cela. Et vous n'allez pas faire comme ces joggeurs qui s'arrêtent en hiver et perdent leur forme. Vous aurez la forme et le moral au beau fixe même au plus sombre de l'hiver. Vous ne resterez pas coincés dans les bouchons. Il suffit de prendre l'habitude. Et, si cela peut vous donner une motivation complémentaire, vous ferez bénéficier les quelques cyclistes hivernaux de la présence nécessaire pour maintenir le niveau d'attention des conducteurs motorisés. Alors, si vous faites le pas, merci pour vous mêmes et merci pour les autres !

Klaus

## Billet d'humeur

On sait qu'à moins de bosser dans les DDE, il était impossible de trouver en France les chasubles fluorescentes il y a quelques années. Et puis un automobiliste a dû tomber en panne et se faire écraser par un autre, une fois qu'il était sorti de son armure (pardon, de sa carrosserie). Prise de conscience, loi obligeant à munir l'automobiliste d'une chasuble. Du coup, on a pensé qu'on pouvait en vendre aussi aux cyclistes... Loi, donc, pour les obliger à en porter la nuit, hors aggro. Du coup, comme 2 collégiens piétons avaient péri ces dernières années en allant prendre le ramassage scolaire, les 29000 collégiens et lycéens de Loire-Atlantique sont les premiers à être obligés d'en porter à la saison sombre... Quant au casque, quand va-t-on obliger les cyclistes, mais aussi les piétons (encore plus vulnérables) à en porter pour se protéger des voitures ? Espérons surtout qu'on oblige pas les automobilistes (eux aussi très vulnérables en cas d'accident) à en porter, c'est du coup qu'ils se prendraient pour des conducteurs de Formule 1, et attention aux dégâts ! Même les cyclistes transformés en cyclo-crossistes prendraient d'ailleurs des risques inutiles. En toute logique, il serait plus simple, plutôt que de se transformer en travailleurs de la DDE, d'enfiler la tenue de combat des CRS repeinte en fluo. À moins de choisir un autre modèle de société, moins sécuritaire, plus apaisé, plus lent, où les gens prendraient le temps de voir les autres et de ne pas les mettre en danger.

Michel



## Cyclo circus

Grâce aux animateurs de l'association Lasc'art, Joachim, Pierre et Katyle, venus d'Alsace, 140 enfants du centre de loisir de Carquefou ont pu découvrir toute la journée une ensemble de vélos rigolos et goûter aux plaisirs d'une conduite assez inattendue parfois. En soirée sur le parvis de l'église les adultes à leur tour ont pu s'offrir un bon moment de franche rigolade.

Roselyne

## Mon maire ce héros !

La semaine dernière, le maire de Londres, Boris Johnson, a secouru une femme agressée par trois personnes. Circulant à vélo, il a entendu l'appel à l'aide de la victime. Il a désarmé l'une des agresseuses, munie d'une barre de fer, avant de toutes les mettre en fuite. Le preux chevalier a accompagné la jeune femme chez elle.» L'actu (journal pour ados à partir de 14 ans) Au delà de l'anecdote qu'on imagine travaillée par les services de com' du personnage, ça rappelle qu'à vélo on est plus sensible à son entourage, n'est-ce pas M. le maire ?

Olivier

## Balade militante contre le réchauffement climatique le 24 octobre

Merci à celles et ceux qui ont l'idée et qui ont mené à bien la mobilisation autour du climat ce samedi 24 10. Place au Vélo est aussi attendu dans ce genre d'actions. Une trentaine de personnes ont pu répondre présents. J'ai senti l'importance d'être là, avec pancarte, bougie et l'indispensable vélo. Un « 350 » tracé près de la fontaine Place Royale avec les bougies, flammes fragiles comme l'espoir suscité par cette mobilisation dans le monde entier. Des passants intrigués s'approchaient et nous voilà partis dans des explications scientifiques : 350 comme 350 particules de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) par million de molécules d'air (ppm), concentration qu'il ne nous faudrait pas dépasser et qui atteint aujourd'hui 387 ppm. À une autre fois.

M.Annick



## Dimanche 29 novembre

Départ 10 h place Royale toujours à la découverte d'une commune de l'agglo, cette fois : les Sorinières et ses environs. (Prévoyez votre pique-nique)

## Dimanche 10 janvier

Départ 10 h Place Royale vers Basse et Haute-Goulaine. (pique-nique)

Ces sorties sont encadrées par Daniel et Anne-Françoise. Ces balades se font à une vitesse très douce avec des pauses et sont accessibles à tous. Elles sont gratuites et ouvertes à tous. Il faut prévoir un pique-nique, de l'eau, un vêtement en cas d'averse, et une chambre à air de secours adaptée aux pneus du vélo.

Téléphonez au local 02 40 200 400 ou consultez l'agenda sur le site [www.fubicy.org](http://www.fubicy.org) pour des renseignements complémentaires si besoin

**Si vous ne souhaitez plus recevoir le journal par la poste et économiser un timbre ou si vous avez changé d'adresse mail, faites-nous le savoir en nous envoyant un courriel à [nantes@fubicy.org](mailto:nantes@fubicy.org).**

# SUR VOTRE AGENDA!

- **Samedi 5 décembre**  
... Atelier Brico-Vélo et marquage  
rue d'Auvours 14-18h
- **Samedi 12 décembre**  
... Contrôle technique et marquage  
Thouaré 14h-17h salle de Homberg
- **Mercredi 16 décembre**  
... Balade urbaine- place royale 18h30
- **Samedi 19 décembre**  
... Atelier Brico-Vélo - rue d'Auvours 14h -18h
- **Lundi 11 janvier**  
... groupe de travail « Aménagements »  
rue d'Auvours - 18h00
- **Samedi 16 janvier 2010**  
... Atelier brico vélo
- **Mercredi 20 janvier**  
... Balade urbaine
- **Samedi 23 janvier 2010**  
... Assemblée générale annuelle 14h-18h  
Maison des syndicats



### Retrouvez-nous

au local pour le rendez-vous hebdomadaire  
**tous les jeudis de 17h à 20h**  
8, rue d'Auvours - 44000 Nantes  
tél > 02 40 200 400  
portable > 06 27 200 655

### et aussi sur internet

mail > [nantes@fubicy.org](mailto:nantes@fubicy.org)  
site > <http://www.nantes.fubicy.org>

Pour s'inscrire à la liste de diffusion envoyez un mail vide à : [sympa@lists.fubicy.org](mailto:sympa@lists.fubicy.org) avec le sujet : [subscribe\\_nantes-velo@lists.fubicy.org](mailto:subscribe_nantes-velo@lists.fubicy.org)

### Rédaction

Michel Berjon  
Loïc Boche  
Muriel Bouhaddi  
Daniel Daoulas  
Pierre Descamps  
Dominique Dupont  
Olivier Flamand  
Catherine Perot  
Marc Peroy  
Christophe Raverdy  
Bernard Renou  
Roselyne Vincent

### Mise en page

Manue

### Illustrations

Frédéric Baylot  
Jacques Clavreul

**Bulletin d'adhésion** + abonnement à la Bicyc'lette > individuelle 10 € - réduite 5 € - famille 15 € - association 32 € - école/collège 10 €

L'adhésion donne droit au marquage à tarif réduit (3 € au lieu de 6 €) - Adhésion + abonnement à Vélocité\* 24 €

nom \_\_\_\_\_ prénom \_\_\_\_\_  
adresse \_\_\_\_\_  
tél \_\_\_\_\_ e-mail \_\_\_\_\_

à envoyer à l'ordre de Place au Vélo - 8, rue d'Auvours - 44000 Nantes - tél > 02 40 200 400

date \_\_\_\_\_ signature \_\_\_\_\_